Modifications du RGIE - Livre 1 au 01/03/2025 (baignoires/douches)

a **kiwa** company

POUR QUI ?

- Bureaux d'études, ingénieurs/techniciens de maintenance dans les immeubles résidentiels
- Constructeurs, concepteurs/dessinateurs d'installations électriques basse tension domestique
- Electriciens et responsable en maintenance d'installation électrique domestique et non domestique
- Asset managers
- Architectes

CONTENU DE LA FORMATION

Programme:

- Installations domestiques – Définition
- Symboles graphiques, schémas, plans et documents
- Protection contre les contacts indirects
- Courant admissible dans les canalisations électriques
- Accessibilité des tableaux
- Les dispositifs à courant différentiel résiduel
- Les socles de prises de courant et l'éclairage
- Le disjoncteur de branchement du GRD
- Prise de terre – Longueur min du conducteur
- Prise de terre commune
- Les dérogations
- Les modifications du livre 1
- Nouvelle définition : Lieu accessible au public, baignoire, douche, receveur de douche, cabine/colonne de douche multifonctions électriques, fonction de douche, paroi fixe, etc.
- Nouvelles dispositions pour les socles de prise de courant dans des installations électriques à courant alternatif
- Nouveau chapitre 7.1. concernant les lieux contenant une baignoire et/ou une douche dans les installations domestique et non-domestique. Ce sont des lieux dans lesquels le risque de choc électrique est augmenté en raison de la réduction de la résistance électrique du corps humain (mouillé ou immergé) et de son contact avec le potentiel de la terre.

OBJECTIFS

Depuis juin 2020, la restructuration des mesures de sécurité se poursuit en Belgique pour assurer l'évolution continue de la sécurité des personnes et des biens contre les effets de l'électricité, et notamment pour répondre à l'évolution technologique des installations électriques.

En 2025, les Livres 1 – 2 – 3 ont encore subis des modifications importantes.

Ces modifications importantes entreront en vigueur le 01.03.2025.

RGIE – Edition AR 03.10.2024 – MB 28.10.2024)

- Faire connaissance des modifications du RGIE

- Mieux comprendre les nouvelles exigences fixées dans le cadre des mesures de protection contre les contacts indirects dans les installations domestiques et ensembles résidentiels
- Quel sera l'impact de cette réglementation sur mon installation électrique existante ?

INFORMATIONS PRATIQUES

- Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un e-mail de bienvenue. N'oubliez pas de vérifier également votre dossier spam.
- Un syllabus complet sera remis à chaque participant.
- Chaque participant recevra une attestation de participation.
- Durée de la formation : 4 heures.

Vinçotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be. Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.